



Dénonciation calomnieuse

Par **popa83**, le 17/12/2013 à 17:05

Bonjour,

j'ai déposé plainte contre A pour des faits de menaces et violences. A a été condamné. Mais au moment où A devait voir sa mise en accusation par le juge d'instruction s'alourdir, A pour se défendre n'a pas hésité à se prévaloir de témoignages de complaisance censés me salir et me discréditer, à savoir une main courante déposée contre moi opportunément par B, juste avant une mise en examen (pour un 2nd chef d'accusation), pour des faits prétendus de menace et de harcèlement. C'était en sept 2011. B a tout inventé et même si j'ai été en contact mail avec B qui était jadis une amie, je ne l'ai jamais ni menacée ni harcelée. J'ai envoyé des mails à B, dont je dispose pour à l'époque l'avertir sur les dangers justement d'une calomnie et d'une entreprise de discrédit contre moi, que je soupçonnais. Mes mails étaient toujours méthodiques, clairs, déférents et sans aucune agressivité.

A l'époque le juge d'instruction et le parquet n'avaient pas donné suite à la main courante que B avait cru bon de faire valoir contre moi, et il avait même été noté dans les réquisitions du parquet, toujours pour l'affaire principale, qu'avec l'aide de mon conseil il avait "mis en exergue le manque de crédibilité des témoins convoqués par A". Le témoignage de B sous la forme d'une main courante signalée au juge d'instruction contre moi avait donc été balayée. Pourtant j'estime que j'ai été injustement calomniée et que l'on m'a prêté, devant autorités judiciaires, des intentions et des actes qui ne me sont pas imputables dans le seul but de me nuire et de discréditer ma démarche.

Puis-je me retourner contre B pour ces allégations fausses, prenant la forme d'une main courante dont il a été fait état devant un juge d'instruction, avec l'intention de nuire à ma réputation et mon honneur avec des chances de faire aboutir la plainte malgré ce que l'on entend, depuis 2010 quant à la difficulté de faire prendre en compte une plainte pour dénonciation calomnieuse?

Je dispose d'une demi douzaine de mails envoyés à B du temps où je la soupçonnais de vouloir entâcher ma réputation et qui démontrent mes intentions toujours saines de rechercher la vérité, et de faire valoir mon honneur;

B était il y a quelques années mon amie, mais s'est retournée contre moi au moment où j'étais engagée dans une affaire contre A, affaire depuis gagnée puisque A bien été condamnée, et que mon statut de victime a été reconnu en plus par un TGI. B l'avait ignoré, malgré mes informations et mises en garde, et m'avait calomniée, très injustement. Je voudrais faire valoir mon honneur et démontrer que le camp du coupable n'a pas à se permettre tout et n'importe quoi pour se défendre, malgré le cliché selon lequel "tous les coups seraient permis pour se défendre". Moi je ne le crois pas. Ai-je une chance que ma plainte ne soit pas mise au panier (on sait ce que donne l'opportunité des poursuites en France) et ai-je une chance de faire valoir le préjudice moral subi? Merci.